

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR CHAQUE DANSEUR

TENUE

- Avoir une tenue de danse correcte et adaptée à chaque discipline.
- Avoir les cheveux attachés
- Pour les cours de classique un chignon est exigé pour la pratique.
- Pour le Hip hop, avoir des chaussures exclusivement réservées pour la danse Indoor (tennis de toile, baskets à semelles blanches ou claires) ; pas de chaussures à grosses semelles, ni chaussures de ville, ni baskets à semelles noires (car elles laissent des marques au sol).
- Avoir des genouillères pour les cours de hip hop

COMPORTEMENT

- Arriver à l'heure à chaque cours
- Aux parents des élèves mineurs, de venir chercher à l'heure leurs enfants devant la salle de danse ; nous nous dégageons de toute responsabilité en cas d'incident à l'extérieur de celle-ci
- Respecter le professeur de danse ainsi que les autres élèves
- Le professeur est autorisé à exclure un élève définitivement en cas de mauvais comportement
- Prévenir en cas d'absence et en cas d'arrêt définitif des cours, par mail ou au 06 14 78 81 06.
- En cas d'absences répétées et non justifiées, le bureau de l'association se réserve le droit de refuser l'accès au cours

COTISATION

- La cotisation mensuelle est un montant forfaitaire ; elle est la même chaque mois de l'année, soit sur 10 mois (de septembre à juin).
- Payer les cotisations en début d'année (en 3 ou 10 mensualités, en une fois)
- Il est possible pour chaque adhérent, de demander une participation aux collectivités locales, CE, MSA, CAF en fonction de leur éligibilité.
- Les stages, optionnels, organisés durant les vacances scolaires ne sont pas compris dans la cotisation mensuelle. Ils font l'objet d'une tarification spécifique.
- Le certificat médical d'aptitude à la danse est obligatoire si le questionnaire rempli en amont n'est pas validé. Sans celui-ci, l'élève ne pourra participer aux cours.
Voici le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51612>
- Lors des sorties culturelles proposées par l'association (spectacles, festivals, battles de danse), une participation financière pourra être demandée à chaque participant pour couvrir les frais de billetterie, déplacements, hébergement, restauration. Ces sorties, ne sont pas comprises dans les cotisations.
- Le remboursement des absences ne se fera que sur présentation d'un certificat médical d'incapacité supérieur à 15 jours
- Toute année commencée est due. Il ne sera procédé au remboursement qu'en cas de déménagement éloigné du lieu de pratique, ou sur présentation d'un certificat médical d'incapacité à la pratique de la danse.

COURS

- La durée des cours est adaptée à l'âge et au niveau des élèves
- Les cours ont lieu chaque semaine du 07 septembre 2026 au 27 juin 2027
- Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires, sauf pour rattraper les cours que les professeurs n'auront pas pu assurer, pour des répétitions ou des préparations spécifiques
- Un élève absent lors de son cours, pourra le rattraper en participant à son retour au cours supérieur à son niveau.

CONCOURS ET BATTLES

- La participation des élèves aux divers concours et battles est définie par l'appréciation des professeurs au vu du niveau des élèves et des exigences des événements en question, de leur implication personnelle et de leur participation assidue aux entraînements et répétitions nécessaires.
- Le forfait Concours correspond à une participation aux frais de costumes spécifiques, d'engagements aux événements, de rémunération des professeurs sur le temps de création, apprentissage, et répétitions.
- Le financement des frais de déplacements (restauration, transport, hébergement,...) reste à la charge des familles. Cependant, les professeurs, et les membres du bureau proposent et/ou soutiennent toutes actions mise en place par les familles afin de trouver des financements dédiés à prendre en charge ces frais (cagnottes, tombolas, lotos, ventes directes, mécénats, sponsoring,...). Il est demandé aux familles d'être force de proposition et d'organisation de ces actions. Chaque famille a le choix de participer à ces actions et de bénéficier des sommes récoltées ou de financer intégralement la participation de son enfant.

VIE DE L'ASSOCIATION

Lugos dance School est une école de danse associative. Afin de permettre un fonctionnement optimal il est nécessaire d'avoir un engagement personnel des adhérents. Les divers événements organisés tout au long de l'année peuvent se faire si une partie des adhérents acceptent de participer à leur organisation. Nous serons donc amenés à vous solliciter ponctuellement et toute aide, accordée au vu des disponibilités de chacun, sera précieuse.

Dans le cas où l'un de ces points ne serait pas respecté, le bureau ou les professeurs se réservent le droit de prendre les sanctions nécessaires.

Acceptation du règlement Intérieur

Nom :

Prénom :

Reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association Amicale Lugosienne.

A.....,

Le

Signature(s)

Autorisation parentale de prises de vues

Lors des différentes manifestations où se produisent les enfants ils peuvent être amenés à être photographiés ou filmés. C'est pourquoi nous vous demandons l'autorisation d'utiliser ces prises de vues à des fins de communication ou de promotion de l'association.

Monsieur, Madame, représentant légal de, autorise que mon enfant soit pris en photo ou filmé, dans le cadre de l'activité Danse, et que ces images soient éventuellement diffusées dans le cadre de la communication de l'association l'Amicale Lugosienne.

A.....,

Le

Signature(s)

Autorisation parentale de prises en charge de l'enfant lors des sorties et évènements

J'autorise mon enfant à participer aux sorties : **OUI** **NON**

J'autorise toute intervention médicale dont mon enfant pourrait avoir besoin dans le cadre des sorties et évènements proposés par l'association l'Amicale Lugosienne.

A.....,

Le

Signature(s)

Participation à la vie de l'association

☐ J'accepte d'être sollicité pour participer à la préparation des événements en lien avec l'association. Je reste libre de répondre aux demandes selon mes possibilités.